

**Du document à l'auto documentation : éléments de l'histoire de l'usage des documents dans le système éducatif français.**

Version longue.

**1.Présentation du contexte.**

Cette contribution présente les premiers résultats d'une thèse en cours, sous la direction de Jacky BEILLEROT. La recherche centrée sur le suivi pendant trois ans d'une cohorte d'élèves a pour but d'analyser la façon dont ils se documentent au sein d'un CDI.

Dans ce contexte, il nous a paru nécessaire de préciser ce qu'était un « document » dans le cadre scolaire. Nous avons alors constaté que beaucoup d'auteurs se référaient à l'étymologie pour souligner la parenté qui existait entre « document » et « enseignement », et, ce jusque dans des thèses récentes. Les propos de l'inspecteur général Pierre CHILOTTI : « *de tout temps on a donné au mot « document » le sens d'enseignement, de preuve ; mais le sens de ce mot s'est élargi* »<sup>1</sup>, avaient semble-t-il fait fortune ! Nous avons alors voulu situer ce « *de tout temps* » et dater l'apparition de document dans la littérature officielle.

Dans un précédent article<sup>2</sup>, par un double détour historique, nous avons mis en perspective quelques éléments d'histoire du mot « document », obtenus à partir de l'analyse des définitions d'une centaine de dictionnaires<sup>3</sup> et les données fournies par l'étude d'un corpus de 693 textes officiels<sup>4</sup>, qui couvrent la période 1817-2002 et qui régissent la classe d'âge des « 11 ans-15 ans ». Nous y avons montré que, si l'étymologie de « document » renvoie à « docere », le propos initial : « *de tout temps on a donné au mot « document » le sens*

---

<sup>1</sup> Pierre CHILOTTI.- La documentation et les éducateurs, introduction, in sous la direction de Joseph MAJAULT, Encyclopédie pratique de l'éducation en France, Paris, Institut Pédagogique National, 1960 pages 861, il semble d'ailleurs que Pierre CHILOTTI se soit inspiré des propos de Suzanne BRIET dans son ouvrage Qu'est-ce que la documentation ?, Paris éditions documentaires industrielles et techniques, 1951, qui affirme page 7 « *de tout temps la latinité et son héritage ont donné au mot document le sens d'enseignement ou de preuve* ». Depuis nous avons trouvé cette formulation dans de nombreux écrits.

<sup>2</sup> Voir « Du document à la documentation, un point historique », Esquisse, juin- juillet-août 2003, IUFM d'Aquitaine pp19-23.

<sup>3</sup> Nous avons travaillé à partir d'une centaine de dictionnaires, notamment : D'ESTIENNE (Robert) : 1531, 1536 - CALEPIN : 1565,1575, 1609,1620, 1634, 1663 - NICOT (Jean )1606 –Dictionnaire de l'Académie : éditions de 1694, 1718, 1762, 1769, 1778, 1805, 1835 - BESCHERELLE aimé 1856 - CONSTANT Le TELLIER -1827- Encyclopédie de DIDEROT : 1755 – DOCHEZ 1863 - FURETIÈRE : 1690, 1691, 1701, 1725, 1727 - La MARTINIÈRE Bruzen (de) 1739, 1768 - LANDAIS 1840, 1849 – LARIVE et FLEURY, 1887 - LAROUSSE 1870 – LITTRE- BEAUJEAN 1875 - MAZURE (M.A.) 1863 - MENAGE 1694, 1750 - RICHELET : 1680, 1710,1719, 1740,1761 - Dictionnaire de TREVoux : 1704, 1721,1752 - NISARD 1863 - ROLLAND 1819 – SCHELER 1873 -TROUSSET 1888 - WAILLY M de 1775, 1831

<sup>4</sup> En particulier les instructions de 1887, 1923, 1938, 1945, 1978, 1985, pour les textes relatifs au niveau primaire et primaire supérieur, celles de 1882,1890, 1902, 1923, 1925, 1938, 1959, 1975, 1985, 1996 pour le niveau du secondaire.

*d'enseignement* » méritait sans doute d'être nuancé, valable jusqu'au dix-septième siècle, cette signification particulière était désuète dès le dix-neuvième siècle et qu'en conséquence, la souligner sans autre précaution relevait de l'anachronisme.

Nous avons, alors, entrepris un travail d'investigation à travers l'analyse d'un corpus de 693 textes officiels, qui couvrent la période 1817-2002 et qui régissent la classe d'âge des « 11 ans-15 ans ». Il s'agissait d'une part d'obtenir des données qui permettent d'appréhender la façon dont le « *document* » avait peu à peu conquis l'espace de la classe, et d'autre part de cerner l'évolution des recommandations officielles sur la période d'étude. Nous avons constitué un lexique de 1990 occurrences, il correspond aux emplois de « document » et de ces principaux dérivés.

## **2. Un travail de repérage lexicographique permet de dater l'apparition de « document » et de ses principaux dérivés.**

L'analyse de ces occurrences nous a permis de constater que le terme est utilisé depuis fort longtemps puisque c'est en 1817, sous la plume d'un ancien avocat, ROYER-COLLARD, alors Président de la Commission d'Instruction Publique, que « documents » apparaît pour la première fois dans notre corpus.

Le texte, dont nous livrons le premier paragraphe nous indique que pour « *éclairer* » une « *si grave question* », il s'agit de la préparation d'une loi qui « *règlerait le système de l'instruction publique* »<sup>5</sup>, c'est un « *devoir de réunir tous les documents* ». Les documents sont donc ici des écrits qui sont collectés, de façon volontaire et systématique. Ces écrits sont, en outre, organisés afin d'établir un état exhaustif d'une question et faciliter la prise d'une décision. Il faut attendre 1854 pour trouver une référence explicite à une utilisation de document dans un but pédagogique :

---

<sup>5</sup> « Monsieur le recteur, la commission espérait qu'une loi réglerait définitivement cette année le système de l'instruction publique. L'importance de cette loi explique la sage lenteur que le gouvernement met à la préparer. C'est à la session prochaine qu'il se propose d'attirer la chambre sur une question qui touche aux premiers intérêts des familles et de la société. Il est de notre devoir de réunir tous les documents qui peuvent éclairer une si grave question. C'est dans cette vue, monsieur le recteur, que la commission vous invite à lui faire un rapport sur la situation de votre académie», Voir le recueil de circulaires Delalain 1830, circulaire du 26 avril 1817« relative à la direction des établissements d'instruction publique et à la demande de renseignements spéciaux » page 294

« Que, dans l'étude des mathématiques on fasse table rase du passé, qu'on les enseigne dégagées de tout document historique, cela n'est pas sans inconvénient ; mais qu'un pareil procédé soit étendu aux sciences physiques , ce sera en dénaturer complètement le sens »<sup>6</sup>

Ainsi, le document a fait son entrée dans les instructions officielles par le biais d'une nouvelle « spécialité » on ne dit pas alors « discipline », intégré à un « plan des études » qui se veut « approprié aux besoins de la société moderne » mais qui cherche ses lettres de noblesse. Dans le même texte, Jean Baptiste DUMAS pointe que « quiconque cherche dans les documents originaux(.../...) demeure charmé de cette étude ».

Une analyse plus précise des occurrences en contexte, nous a permis de repérer trois grandes périodes, qui traduisent des modifications notables dans les préconisations des textes.

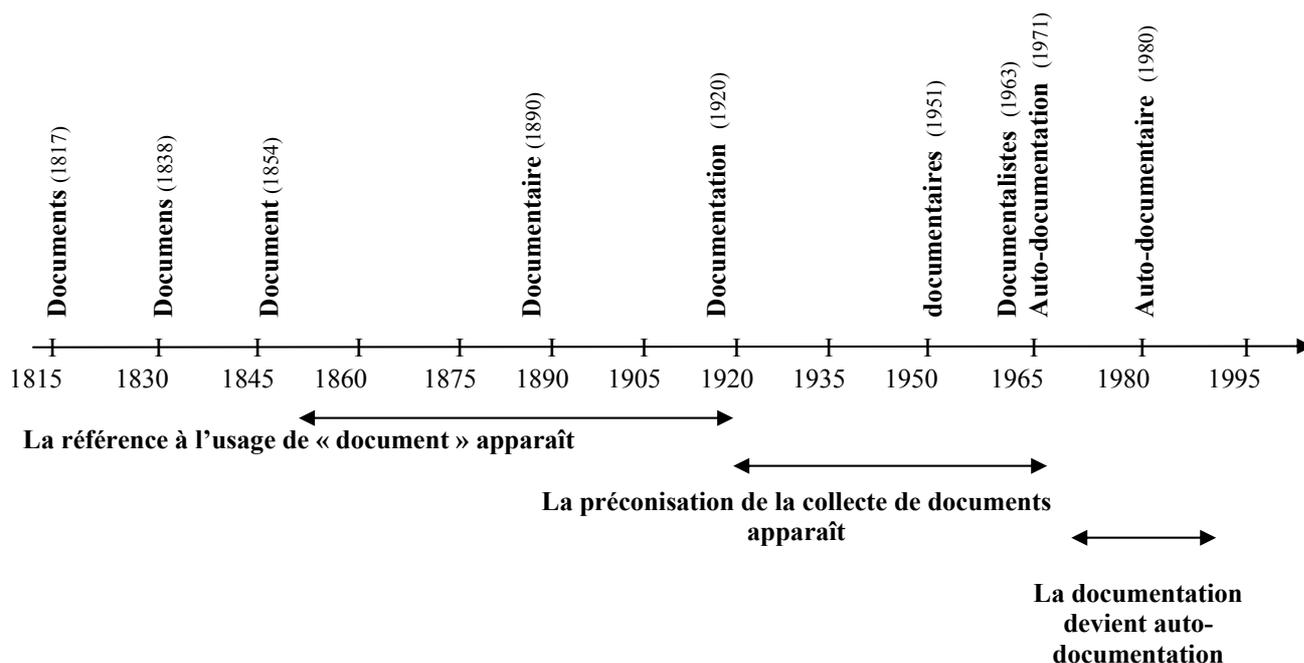
La période la plus ancienne qui regroupe les textes antérieurs à 1920, voit l'apparition de la référence à l'usage du document en classe.

Une deuxième période débute dans les années 1920. Au cours de celle-ci, apparaissent la notion de « documentation » et sous la plume de Paul LAPIE et les premières préconisations « d'associer les élèves à la recherche de documents » ou de « collecte » de documents qui se traduisent par l'emploi d'expressions comme «... se documente » « étude documentée ».

Enfin, une troisième période qui débute au début des années 1970 voit l'apparition de néologismes comme « auto-documentation », « auto-documentaire » qui souligne, si besoin est, la volonté de se centrer sur l'élève et ses apprentissages. Voir schéma ci-dessous.

---

<sup>6</sup> Voir les instructions relatives à la physique et à la chimie, novembre 1854 Bulletin Administratif de l'Instruction Publique n°58 page 415.



**Dates d'apparition des différents termes dans le corpus de textes officiels**

### **3. Les données fournies par l'analyse statistique des occurrences des formes principales.**

Pour visualiser et comparer la répartition des 1981 occurrences des formes « documents », « document et « documentation », nous avons utilisé des « plot box » ou boîtes de dispersion, diagrammes statistiques introduits par TUKEY aux Etats-Unis en 1972, qui permettent de visualiser les 50% centraux d'une distribution. Cette représentation permet de visualiser sa dispersion, plus le rectangle est allongé plus la dispersion est grande, la position de la médiane permet d'avoir accès à la tendance centrale. Cette représentation permet aussi de caractériser ce que TUKEY nomme des « outliers » c'est à dire des éléments qui s'écartent du reste de la distribution. L'analyse des diagrammes ainsi tracés a mis en évidence plusieurs points intéressants.

Si dès la deuxième moitié du dix-neuvième siècle, les « documents » sont envisagés comme un support pédagogique possible, notre étude des boîtes de dispersion a montré qu'avant 1950, les 40 occurrences de « *document* » sont éloignées de l'ensemble de la distribution, signe de l'emploi assez rare de ce terme pour désigner des supports d'enseignement.

Pour pouvoir établir des comparaisons et savoir si le terme « document » se distinguait des autres supports d'enseignement nous avons répertorié les termes utilisés pour désigner les supports d'enseignement.

Sur 1854-1950, période d'existence de ces occurrences particulières, nous avons pu dénombrer 219 mots ou expressions différents pour désigner les supports d'enseignement, dont certains traversent le temps. Au cours de la même période, nous n'avons pu repérer parmi eux que huit formes qui se réfèrent explicitement à « *documents* ». Ce sont le mot lui-même et les sept expressions suivantes : « *document d'herbier* », « *documents autographiés* », « *documents authentiques* », « *documents commerciaux* », « *documents concrets* », « *documents figurés* » et « *documents utiles* ». Trois de ces formes : « *documents d'herbier* », « *documents autographiés* » et « *documents figurés* » disparaissent dans les textes ultérieurs et un foisonnement d'expressions nouvelles contenant « *document* »<sup>7</sup> se fait jour. Dans la mesure où aucun autre terme désignant un support n'a connu de pareil rayonnement, on peut affirmer que, parmi les termes descriptifs employés pour désigner les supports d'enseignement, « *document* » jouit d'un statut unique.

Une étude plus attentive permet de préciser les choses. En effet dans les textes les plus anciens, c'est à dire les textes antérieurs aux années 1920, nous n'avons pu repérer que trois formes : le mot « *documents* » et les deux expressions « *documents autographiés* » et « *documents commerciaux* ». Dans la période 1920-1950 apparaissent cinq expressions nouvelles, ce phénomène se conjugue avec une augmentation quantitative du nombre d'occurrences, plus de la moitié des occurrences particulières se situent dans cette période (23 sur les 40 occurrences « outliers » comptabilisées). Si un examen diachronique montre qu'une évolution se produit dans les instructions officielles à partir des années 1920, une analyse synchronique de la décennie 1920-1930 montre que ce double phénomène qualitatif et quantitatif s'amorce pour les trois niveaux sur une durée très courte en regard de la période étudiée.

#### **4.L'analyse en contexte des occurrences antérieures à 1920 montre deux vecteurs distincts de diffusion.**

Avant 1920, nous avons constaté que sous le terme « *document* » sont désignés des objets peu comparables et il nous a été possible d'identifier deux grandes catégories qui traduisent des conceptions éloignées.

La première, issue du monde des idées, est utilisée exclusivement dans les textes relatifs à l'enseignement secondaire, nous l'avons nommée la « *conception érudite du document* ». La

---

<sup>7</sup> Nous avons répertorié sur cette période 62 expressions nouvelles qu'il est impossible de citer dans le corps de texte.

seconde, issue du monde du commerce et de l'industrie, est utilisée, uniquement dans les textes qui régissent l'enseignement primaire supérieur, nous proposons de la nommer la « *conception pragmatique du document* ». En outre, chacune de ces conceptions s'articule à un projet précis.

Dans la conception érudite l'utilisation de documents vise le développement de facultés intellectuelles de l'élève. Deux cadres de référence sont alors convoqués. Lorsqu'il s'agit de lui apprendre à « *classer les faits et les documents de manière précise et rapide* »<sup>8</sup> et lui de « *montrer* » voire de lui « *démontrer* » que, par la mise en œuvre de telles opérations, une construction ordonnée du monde est non seulement possible mais qu'elle permet de bâtir des savoirs, l'histoire naturelle classique offre un cadre de choix. Mais si l'on souhaite montrer à l'œuvre des raisonnements l'histoire se pose comme référence incontournable. En effet, les historiens de l'époque considèrent le document comme un point de départ, « *une trace* », « *une source* » à partir de laquelle il s'agit d'établir des « *faits* », selon la méthode la plus rigoureuse possible ; l'histoire se veut science positive. Pour ce faire, l'historien doit produire « *une série complexe de raisonnements enchaînés les uns aux autres* »<sup>9</sup> selon une méthode analytique et critique dans un premier temps puis en faisant appel à un autre registre, celui de la synthèse.

Dans la conception pragmatique, ce sont plutôt des savoir-faire limités à des contextes précis qui sont attendus. Le cadre de référence est le commerce. A l'époque, les formes des documents commerciaux ne sont pas standardisées. De plus ils peuvent être répartis selon leur objet en différentes catégories : documents relatifs à la commande, relatifs à la livraison, relatifs au règlement, relatifs au transport, au sein de chaque catégorie existe une multiplicité d'exemples. Dans la mesure où ces écrits ont un statut de preuve, au sens juridique du terme, et qu'ils peuvent, par conséquent, être utilisés par des tiers lors de l'arbitrage de certains litiges, il est important que l'élève, futur employé, apprenne à s'en servir correctement, c'est à dire soit capable de les identifier, de les lire, d'y chercher le cas échéant un renseignement,

---

<sup>8</sup>Le texte dont est extrait cette citation est un rapport sur l'enseignement scientifique, voici le paragraphe entier d'où elle est extraite : « *Par le grand nombre de faits qu'elle oblige à classer, l'étude de la science de la nature exerce l'esprit à cette partie de la philosophie qu'on appelle la méthode. Elle apprend à classer les faits, les documents d'une manière précise et rapide, et tel qui n'y avait vu qu'un délassement, y a trouvé, lorsque les hasards de la vie l'ont jeté dans les affaires, le secret d'une supériorité incontestée* » voir le « *Rapport sur l'état actuel de l'enseignement scientifique dans les collèges, les écoles intermédiaires et les écoles primaires adressé à M le ministre de l'Instruction publique, grand maître de l'Université de France* » de Jean Baptiste DUMAS, du 6 avril 1847 source BELHOSTE Bruno, Les sciences dans l'enseignement secondaire français. Textes officiels tome 1 1789-1914, Paris, INRP, 1995 texte n°40 page 218.

<sup>9</sup> Nous reprenons les propos Charles-Victor LANGLOIS et Charles SEIGNOBOS qui peuvent être considérés comme des références à l'époque. Voir la page 44 pour trouver la citation entière LANGLOIS Charles Victor, SEIGNOBOS Charles, Introduction aux études historiques, Paris Hachette, première édition, 1898, nous citons à partir de la 3<sup>ème</sup> édition de 1905.

voire d'en rédiger. S'il peut être nécessaire de lui apprendre à identifier « *les éléments communs à tous les documents du même genre* », le but n'est pas de lui permettre de bâtir un cadre conceptuel, comme dans l'enseignement secondaire avec l'utilisation de l'histoire naturelle, ici le but visé est d'accroître son efficacité.

Dans cette perspective, les documents employés en classe ont un double statut celui de support d'information et celui de modèle. Puisque dans ce domaine c'est la diversité qui caractérise la réalité, les recommandations de créer des « *musées technologiques* » dans lesquels on placera « *les documents commerciaux (.../...) dont les maisons de commerce du voisinage et de la région consentiront à se dessaisir au profit de l'école* » contenues dans les instructions et programmes officiels, prennent un relief particulier.

## **6. Le découpage temporel induit par notre analyse.**

Une analyse plus précise des termes descriptifs employés pour décrire les supports d'enseignement, nous a conduit à considérer les années 1920 comme une période charnière. Caractérisée par une augmentation de l'emploi du terme « document », elle marquerait le début d'une évolution pédagogique. Un autre indicateur semble confirmer cette transformation. Jusqu'en 1920 nous avons pu caractériser deux orientations générales distinctes allouées à l'utilisation des documents en classe par le discours officiel. Notre analyse montre, qu'à partir de cette période la ligne de partage ainsi tracée semble s'estomper. En effet, dans les trois niveaux, les recommandations officielles, qui incitent les maîtres à utiliser des documents en classe, deviennent plus proches.

En outre, en nous appuyant sur l'augmentation significative de l'utilisation du terme « *document* » et de ses principaux dérivés : « *documentation* », « *documentaire* » constatée dans les textes à partir des années 1950, nous avons proposé de considérer cette période comme celle du début de la généralisation de l'utilisation de documents en classe.

Enfin, l'analyse des boîtes de dispersion a montré que la période la plus récente n'était pas uniforme. En effet le terme « *documentation* » se particularise. D'une part, la position de sa boîte de dispersion montre que l'emploi généralisé de ce terme a précédé celui des autres formes. D'autre part il a connu une période de très grande utilisation qui correspond aux années comprises entre 1965 et 1972, ce qui nous a conduit à proposer de les considérer comme marquant le début de l'époque de systématisation de l'usage du document en classe.

